

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

COLLEGES	BENEFICIAIRES	DATE D'EFFET	CONSISTANCE DU LOGEMENT	REDEVANCE MENSUELLE	ABATTEMENT DE 15 %	REDEVANCE PROPOSEE
MARMOUTIER "Léonard de Vinci"	M. Baptiste LOUIS Agent du Département	01/04/2017	F4 126 m ²	667,06 €	100,06 €	567 €
STRASBOURG "Sophie Germain"	M. Xavier MESNIER-PIERROUTET Enseignant au collège Lamartine de Bischheim	01/03/2017	F4 115 m ²	700,00 €	105,00 €	595 €